

COPIE

G.I.

N° d'ordre:	497
P. J. N°	10180 / Chandolin

NEANT

ACTE DE VENTE

Chandolin

L'an mil neuf cent nonante sept, le vingt deux janvier (22.01.1997) -----

Par devant moi, Me \_\_\_\_\_ notaire de résidence à -----

2.01.97

COMPARAISSENT

La "Fondation Perce-Neige", de siège social à J \_\_\_\_\_, commune de G \_\_\_\_\_, canton de Fribourg -----

de famille

représentée par M. E \_\_\_\_\_, fils de T \_\_\_\_\_, domicilié à J \_\_\_\_\_, commune de G \_\_\_\_\_, canton de Fribourg, seul membre du conseil de fondation, qu'il engage par sa signature individuelle. -----

Jean 1/2  
Christiane 1/2

lequel, au nom qu'il fait, déclare présentement vendre, céder et abandonner en toute propriété et jouissance, avec les servitudes actives et passives existantes, sous les garanties légales ordinaires de trouble et d'éviction, soit tel qu'il se trouve et comporte, -----

à

Monsieur J \_\_\_\_\_ fils d'A \_\_\_\_\_ et de M \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_, originaire de L \_\_\_\_\_ /BE, domicilié à L \_\_\_\_\_, agissant tant pour lui-même qu'en vertu de procuration produite et annexée pour :

Madame C \_\_\_\_\_, son épouse, fille de R \_\_\_\_\_ et d'E \_\_\_\_\_, née le \_\_\_\_\_ de mêmes origine et domicile que son mari. -----

qui acquièrent en copropriété et par égales parts entre eux. -----

l'immeuble suivant sis sur terre de Chandolin qui sera intégralement décrit selon extrait de cadastre à recopier en fin d'acte par les soins du notaire :

Parcelle no \_\_\_\_\_, plan folio \_\_\_\_\_, chalet, pré, chemin de 1148 m2 -----

fr. 370'000.- (13)

I. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Dite vente est faite et consentie pour le prix unique et global de Fr 370'000.- (trois cent septante mille), montant payable de la manière suivante sur le compte du notaire no  $\xi$  auprès de l'U. à : -----

Fr 222'000.- (deux cent vingt deux mille) ont été payés avant ce jour et dont quittance. -----

Fr 148'000.- (cent quarante huit mille) au retour de l'acte du Registre Foncier.

Dits montants porteront intérêt au taux de 5% dès chaque date d'échéance. -----

Le montant de Fr 370'000.- sera bloqué sur le compte du notaire et ne pourra être libéré par ce dernier qu'au retour de l'acte du Registre Foncier de Sierre. -----

II. PRISE DE POSSESSION

La prise de possession est fixée au 1er février 1997. -----

Dès cette date risques et profits, soit notamment charges, impôts, assurances seront à supporter par les acquéreurs. -----

III. DIVERS

L'immeuble vendu ce jour est sis en zone à bâtir. -----

Les acquéreurs déclarent présentement reprendre les baux actuellement conclus par l'intermédiaire de l'Agence selon liste des locations annexée et signée par les comparants. -----

Les parties sont présentement rendues attentives à la portée et à l'existence éventuelle des hypothèques légales non inscrites des articles 12 LAF et 174 LF. --

Le notaire reçoit tous pouvoirs pour donner au présent acte sa pleine efficacité juridique et pour faire les réquisitions nécessaires. -----

DONT ACTE

Ainsi fait et passé l'an et jour que sus en mon Etude à ..... Lu aux comparants lesquels en leur nom et au nom qu'ils font déclarent cet acte conforme à leur volonté en foi de quoi et aussitôt ils signent la minute avec moi, notaire. -----

Ont signé: Fondation Perce-Neige: E.

M. J

Me F

notaire

REQUISITIONS AU REGISTRE FONCIER DE SIERRE

Le notaire soussigné Me \_\_\_\_\_ agissant en vertu du mandat général qui lui a été confié dans l'acte de vente ci-joint instrumenté entre la fondation de famille Perce-Neige à Fribourg d'une part et M. J \_\_\_\_\_ et Mme C \_\_\_\_\_ de l'autre requiert : -----

1. Enregistrement de la minute. -----

2. AU REGISTRE FONCIER DE SIERRE : -----

a) Transcription de la parcelle article MC n° \_\_\_\_\_, plan folio \_\_\_\_\_ chalet, pré, chemin de 1148 m<sup>2</sup> sur commune de Chandolin au nom de M. J \_\_\_\_\_ fils d'A \_\_\_\_\_ et de Mme C \_\_\_\_\_, son épouse, fille de R \_\_\_\_\_, tous deux domiciliés à \_\_\_\_\_, en copropriété et par égales parts entre eux. -----

b) Déclaration des charges sur la grosse de l'acte. -----

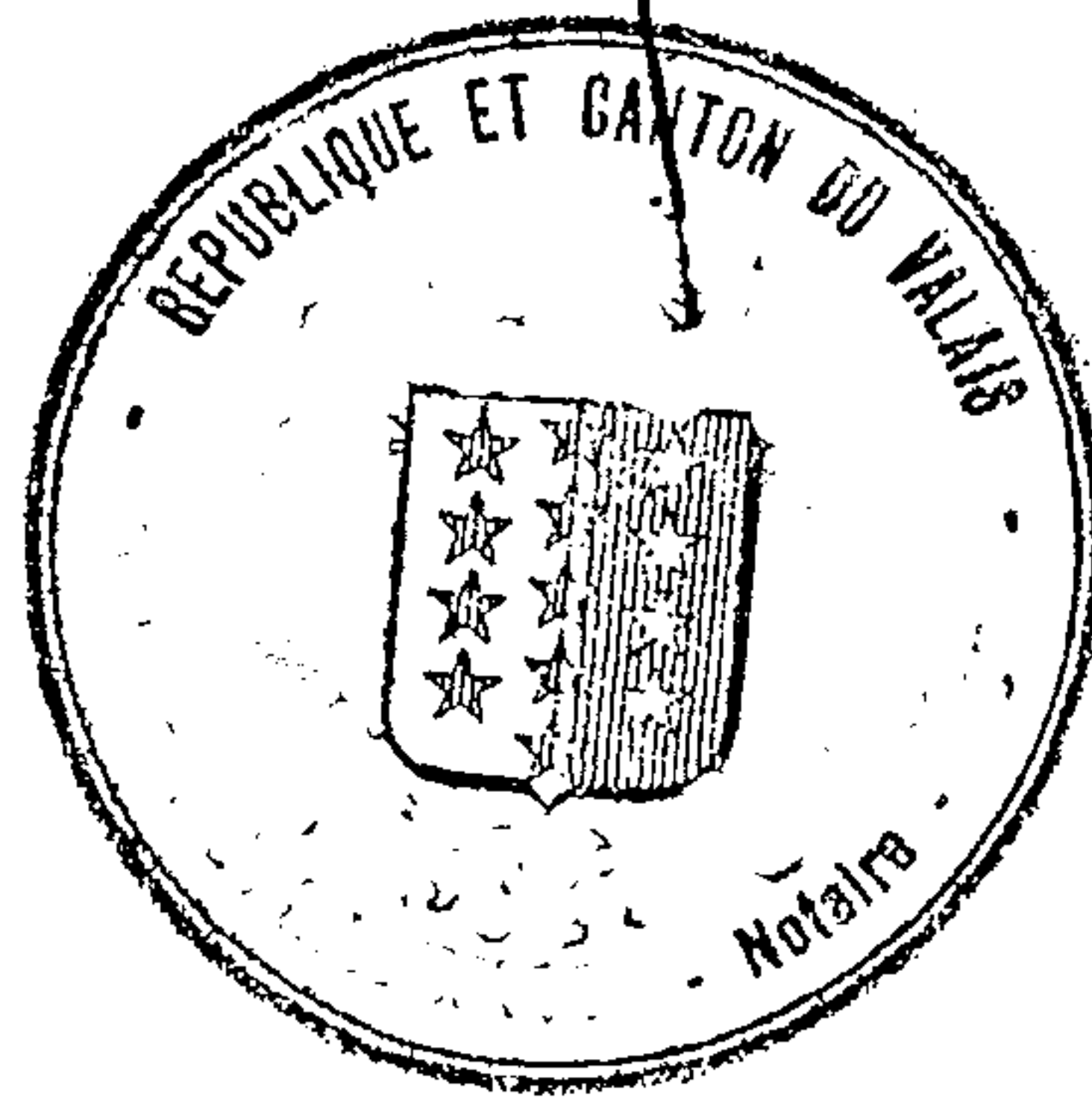
3. AU CADASTRE DE LA COMMUNE DE CHANDOLIN: mutations. -----

, le 22 janvier 1997

Me \_\_\_\_\_

Bordereau conforme, l'atteste :

*Heuer*



COPIE

Réunion du Conseil  
de la Fondation Perce-Neige  
en date du 22 janvier 1993

\*\*\*\*\*

Le 22 janvier 1993, à 15.00 heures,  
le Conseil de la Fondation Perce-Neige,  
s'est réuni dans les bureaux de  
& Cie, , à Fribourg.

Sont présents : Monsieur F  
Monsieur E

Monsieur F préside et  
annonce la démission de Monsieur I  
qui était seul membre du  
conseil.

Il accepte, au nom de la fondation,  
cette démission et propose pour le  
remplacer Monsieur F  
lequel déclare accepter cette fonction.

Personne ne demandant la parole, la  
séance est levée à 15.30 heures.

Le secrétaire :

Le président :

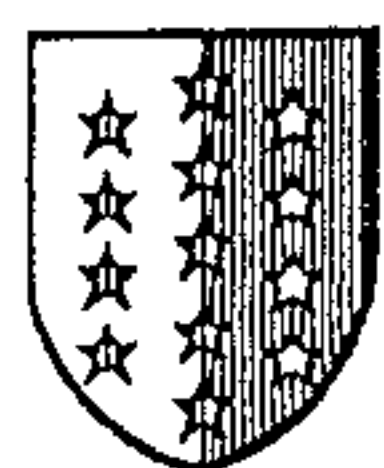
*[Signature]*

*[Signature]*

*non accord  
L. H. H. H.*

*da. H. H. H. H.*

740  
2



DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DES INSTITUTIONS  
REGISTRE FONCIER DE SIERRE

Rue du Marché 5

Tél. : 027 / 456 11 52 - 53

Fax. : 027 / 456 30 49

Sierre, le 14.12.2000

NR

Au comptant

**Quittance No 19786**

3960 Sierre

Extrait FONDATION PERCE-NEIGE, G

No d'extrait	Commune
	Chandolin

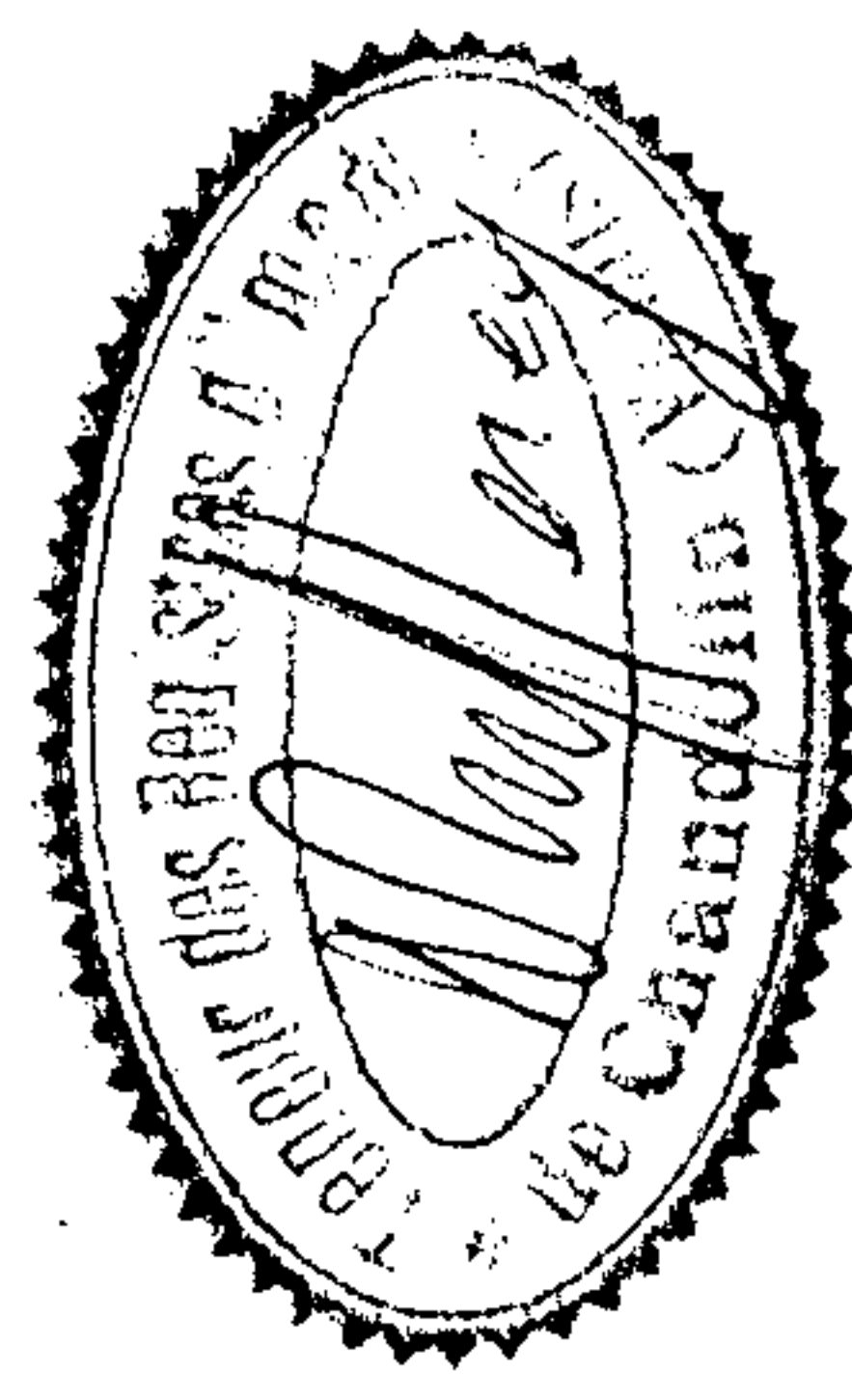
Description	Montants
Photocopies	11.20
TF Timbres fixes	1.80
<b>Total</b>	<b>SFr. 13.00</b>

Signature :

Parcelle N°  
Parzelle Nr.

MC

Parcelle N° Parzelle Nr.		Nom local : Lokalname :		Commune de : Gemeinde :	
Plan N° : Plan Nr. :		Taxes cadastrales Katasterschätzungen		Mutations P.J. N° Mutationen Beleg Nr.	
Surface totale m² Gesamtfläche m²	Nature des immeubles Kulturart	Surface par nature m² Fläche nach Kulturart m²	1) Cl. Kl.	Mutations P.J. N° Mutationen Beleg Nr.	
				par m² pro m²	Bâtiments Gebäude
		Biens-fonds Grundgüter		Propriétaires Eigentümer	
1148	chalet	74		174'365	Fondation de famille Perce-Neige, Fribourg
	pré	1069	75.-	80'080	E J ( ) 1/2 ) 1/2 ) 1997
	chemin	5	75.-	375	E ( ) épouse de J. ) 1/2 ) 1997



*Chandolin, le 11 décembre 2000*  
*Dilivré à M. Dimier de la Brunetière*  
*pour la Fondation Perce Neige*  
*concernant l'attestation de la vente*  
*de N° 1148 MC aux époux*

LEGENDE : Etat descriptif et des contenances  
LEGENDE : Beschreibung und Inhalt

1) Classification : A = agricole — Eventuellement : %  
Klassifizierung : L = Landwirtschaft — Eventuell : %

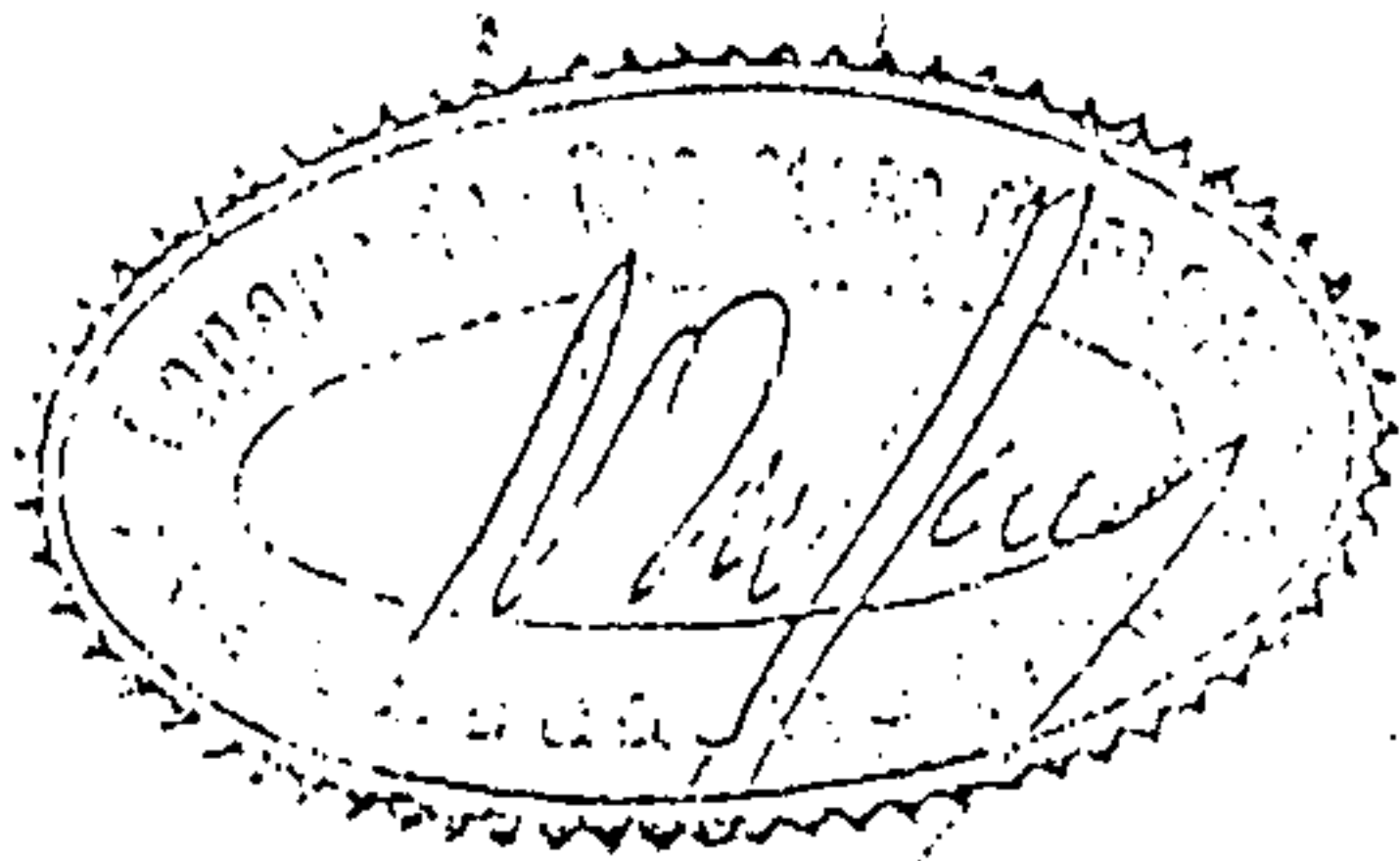
Edition : 1  
Auflage : 1



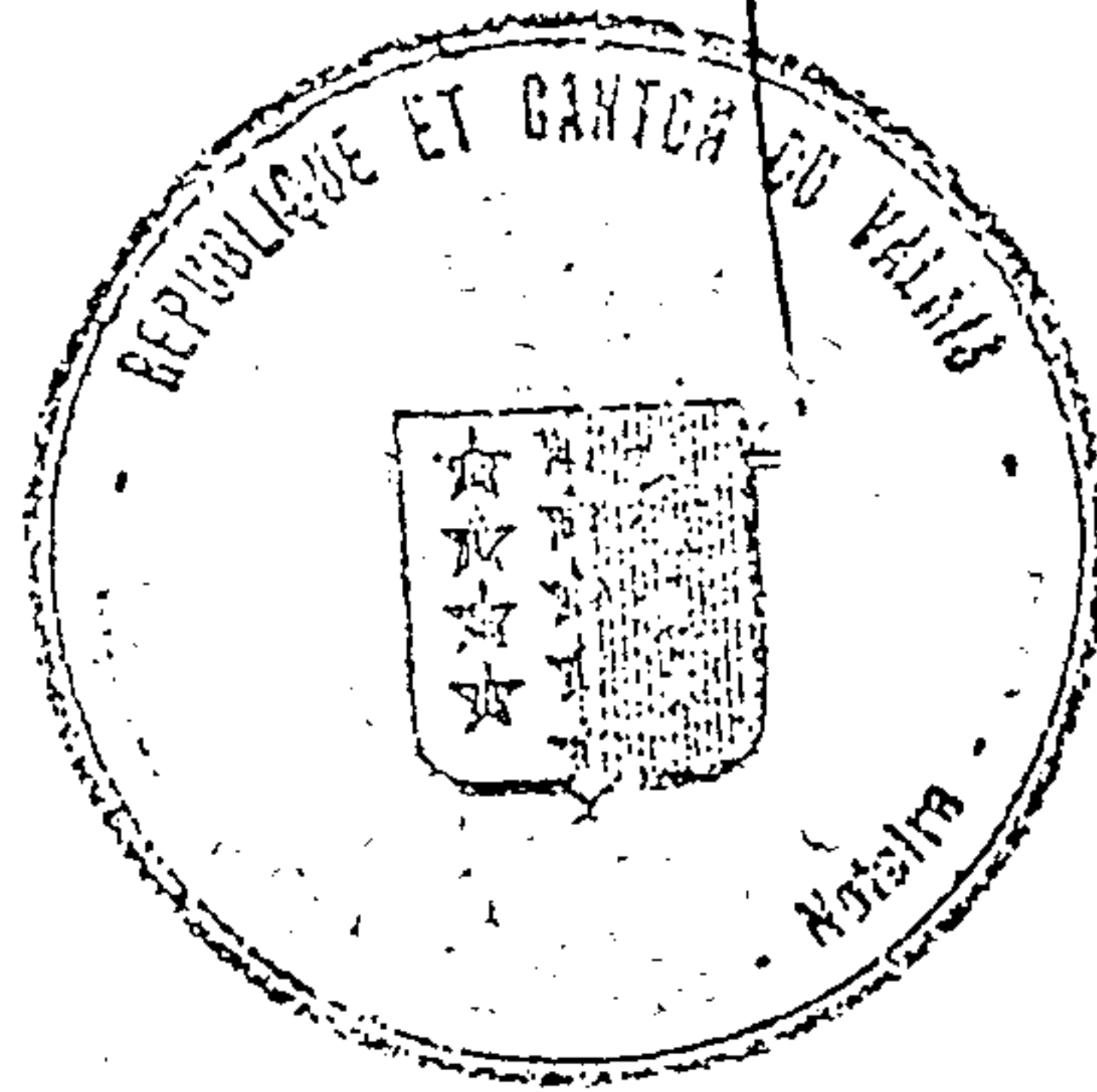


Copie conforme à la minute  
enregistrée sous le numéro du visa 314  
inscrite sous le No [redacted]-Chandolin  
au Bureau de Sierre le 23 janvier 1997  
Délivrée à  
comme titre de

L'atteste: *[Signature]*



*Poste le 3 février 1997*



*n°*

*a*